



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 16894

Texte de la question

Mme Marie-Fanny Gournay attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les consequences de la restructuration des centres de tri et le regroupement dans les villes plus importantes des tournées de distribution. Outre les suppressions de personnel qu'elles supposent, ces decisions accentuent a court terme l'exode du personnel des petits bureaux de poste vers les villes plus importantes, et vont a l'encontre de la politique d'aménagement du territoire actuellement en cours. De plus, des petites communes en milieu rural et semi-rural constatent avec amertume qu'il n'est pas tenu compte des efforts particuliers de renovation de leur bureau de poste qu'elles ont consentis recemment. C'est pourquoi elle lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

La question posee par l'honorable parlementaire et qui concerne la reorganisation de la distribution dans le departement du Nord appelle les remarques suivantes. D'une maniere generale, les projets de restructuration des services de la distribution visent a ameliorer la qualite du traitement du courrier par une rationalisation des structures de tri, ainsi que la qualite du service rendu par une anticipation des heures de distribution. Il s'agit la de mesures d'organisation interne a La Poste qui n'ont aucune incidence sur l'offre de services dans les communes. Le departement du Nord compte actuellement 402 points de contact (397 bureaux de poste et 5 centres de tri) parmi lesquels 272 bureaux distributeurs. Cela signifie qu'aujourd'hui les facteurs partent en tournée sur l'ensemble du departement a partir de 272 bureaux de poste. Cette dispersion introduit, dans le processus du traitement du courrier, de nombreuses ruptures de charge, sources de non-qualite. Elle exige de plus l'utilisation de centres intermediaires qui genere des pertes de temps importantes. Ces etablissements, situes en aval, des centres de tri, sont charges de concentrer et de disperser le courrier sur l'ensemble des bureaux de poste participant a la distribution du courrier. C'est la raison pour laquelle la direction de La Poste du Nord envisage de centraliser la distribution du courrier sur 105 bureaux au lieu de 272 et de supprimer le transit du courrier dans les centres intermediaires. Elle prevoit en outre, la creation de 7 centres specialises pour la distribution de la messagerie. Les dispositions envisagees ne modifient en rien le nombre de points de contact avec le public, les heures d'ouverture et les services rendus par les guichetiers et les facteurs. Elles permettent d'ameliorer l'horaire moyen de distribution et les conditions de travail du personnel, puisque les activites de manutention seront alliees et que les locaux et les materiels seront plus fonctionnels et mieux adaptes.

Données clés

Auteur : [Mme Gournay Marie-Fanny](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16894

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3654

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5181